

PARIS, le 8 janvier 2007 - n°1/D130

## Formation STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

---

Réunion 22 septembre 2006

Compte-rendu de l'examen des avant-projets  
de programmes statistiques 2007

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
PROJET D'AVIS.....	28
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION .....	29

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique à la formation  
Statistiques régionales et locales réunie le 22 septembre 2006

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
Département des études et des statistiques locales de la DGCL

Insee  
Réseau de l'action régionale coordonné par le département de l'action régionale ( DAR )

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**  
Direction générale de la comptabilité publique - 5<sup>ème</sup> Sous-Direction – Secteur public local

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES  
- 22 septembre 2006 -**

---

Président : Yves FRÉVILLE, Sénateur

Rapporteur : Bernard MOREL, Insee, Chef du Département de l'Action régionale

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

<b>I - Introduction générale</b> (M. Yves Fréville) .....	5
 <b>II - Suivi des avis 2006 et examen des avant-projets de programmes statistiques 2007</b>	
• Suivi des avis 2006 et moyen terme (Bernard Morel) .....	5
• Exposé synthétique sur les avant-projets de programmes 2007 .....	13
(Bernard Morel)	
 <b>III - Le point sur les travaux 2006 et les orientations de l'Observatoire des territoires :</b>	
<i>Un point est consacré au projet de territorialisation des dépenses publiques</i>	
• Présentation (Odile Bovar, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires) .....	15
• Débat .....	17
 <b>IV - Le système statistique pour les Départements d'Outre-Mer</b>	
• le point de vue de M. Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-Mer du 21 juillet 2003" .....	21
• les DOM dans le système statistique national-régional de l'Insee (Patrick Redor, Insee, DAR) .....	24
 <b>V - Projet d'avis 2007 de la formation</b> (Carla Saglietti)	

## LISTE DES PARTICIPANTS

M.	BARIANT Frédéric	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES
Mme	BELLOC Brigitte	INSEE DR Ile-de-France
M.	BONNEAU Philippe	SCEES MIN. DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
M.	BOULENGIER Bernard	SYNDICAT FRANCAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Mme	BOVAR Odile	DIACT
Mme	BRENOT-OULDALI Annie	DGAFP MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
Mme	CALVET Mélanie	SESP MIN. DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT
Mme	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	CNIS
Mme	CHAPTAL Isabelle	GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
M.	CHAUVEL Jean-Pierre	IAURIF
M.	CHOFFEL Philippe	DELEGATION INTERMINISTERIELLE VILLE
Mme	CICILLE Patricia	MAISON DE LA GEOGRAPHIE
Mme	COHEN Jeanine	CNRS LADYSS UMR 75 33
Mme	COHEN Bernard	DGCL MINISTERE DE L'INTERIEUR
Mme	CROTAT Lucie	ATELIER PARISIEN D'URBANISME
M.	DAMAIS Jean-Philippe	PROFESSEUR UNIVERSITÉ PARIS 13
Mme	de MAILLARD Laure	SESP MIN. DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT
M.	DIOGO François	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE
M.	FARION Bernard	VICE-PRÉSIDENT CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
Mme	FLEURANT Mélanie	IAAT
Mme	FORT Marie-Laure	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
M.	FRÉVILLE Yves	PRESIDENT DE LA FORMATION SRL
M.	FUCHS Pascal	CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE
Mme	GUIHENEUF Claire	DDR NAZAIRIENNE
M.	HOURIEZ Guillaume	DGCP MIN. DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
M.	JURQUET Gérard	INSEE DR PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
M.	KESLASSY Gabriel	CNIG
M.	KYCH Alexandre	CNRS EHESS LASMAS
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE DCSRI
M.	LE MAROIS Michel	DIACT
Mme	LEVY Martine	MINISTERE DE L'OUTRE-MER
Mme	MANGIN Juliette	IAAT
M.	MARTI Robert	CNCE
M.	MAZEL Olivier	DARES MINISTERE DE L'EMPLOI
Mme	MESPOULET Martine	UNIVERSITE DE POITIERS
M.	MOREAU Alain	SGAR AQUITAINE
Mme	MOREAU Françoise	INED
M.	MOREAU Jacques	IFEN
M.	MOREL Bernard	INSEE DDAR
Mme	OUVRE Brigitte	CNIS
Mme	PARIS Hélène	CNAF
M.	PUIG Jean-Pierre	CNIS
M.	REDOR Patrick	INSEE DDAR
M.	REDURON Vincent	CROCIS DE LA CCIP
Melle	ROGER Sandra	ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Mme	RONDEAU Nicole	CGT
Mme	ROOSE Sylvia	DGCP MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Mme	SAGLIETTI Carla	CNIS
M.	SAUBERT Alain	CONFEDERATION DE L'ENCADREMENT CGC
M.	SIMON Olivier	INST EMISSION DOM IEOM
Mme	SIROTA Evelyne	SCEES MIN. DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Mme	SOVIGNET Claire	ACFCI
M.	SUJOBERT Bernard	INSEE

### *EXCUSÉS*

M.	HELLER Jean-Luc	MIN INTERIEUR/DGCL
Mme	LACAN Marie-Christine	CESR CENTRE
Mme	LAVIEVILLE Marie-Françoise	DRE NORD PAS DE CALAIS
M.	Le Président	COORDINATION RURALE
M.	OUSSET Jean	ADJOINT AU MAIRE DE JUVIGNAC
M.	PAILLARD Francis	CHAMBRE DE METIERS DE L'AUBE

## **I. Introduction**

### **Yves FRÉVILLE, président**

J'ai le plaisir d'accueillir pour la première en fois en tant que rapporteur Bernard MOREL, qui mènera en grande partie notre réunion, consacrée essentiellement à trois thèmes. Tout d'abord, nous aborderons le suivi des avis et l'examen des avant-projets, avant d'étudier la question de la territorialisation des dépenses publiques, puis le système statistique pour les départements d'Outre-Mer au sens large, c'est-à-dire y compris les collectivités territoriales de la République, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte. Enfin, nous terminerons par le vote du projet d'avis.

## **II. Suivi des avis 2006 et examen des avant-projets de programmes statistiques 2007**

### **Bernard MOREL, rapporteur**

Je suis très heureux de prendre cette responsabilité de rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales. Elle avait émis onze avis sur le programme 2006 et sept avis sur le programme à moyen terme 2004-2008.

### **1. Avis sur le programme 2006**

#### **Avis n°1**

Le premier avis portait sur la suite à donner à la **Rencontre sur la décentralisation** qui s'était tenue à Rennes en mai 2005. A ce propos, la Direction de la coordination statistique et des relations internationales de l'Insee et le département de l'action régionale ont confié à Bernard SUJOBERT la mission de se pencher sur les enjeux liés à la décentralisation et au système statistique public dans le champ social. L'une de ses premières tâches consistera probablement à prendre contact avec les représentants des grandes associations d'élus. Par exemple, l'Assemblée des Départements de

France (ADF) a désigné Patrick MARESCHAL, Président du Conseil général de Loire-Atlantique, comme correspondant du CNIS.

### **Yves FRÉVILLE**

Un problème de coordination entre les statistiques nationales et les statistiques élaborées par les collectivités locales se pose en effet.

### **Patricia CICILLE, CNRS**

A cet égard, je réitère une remarque que j'ai déjà formulée à plusieurs reprises au CNIS. Dans le domaine du RMI ou des transports, il est possible d'accéder de plus en plus facilement aux statistiques, en les demandant aux régions ou aux départements directement, souvent par l'organisme producteur de l'information source, CAF ou réseaux de transport en commun. En revanche, sur le site de l'Insee ou sur celui de la statistique publique, ne se trouvent que des compilations au niveau départemental.

### **Pascal FUCHS, Conseil général des Hauts-de-Seine**

Après avoir longtemps travaillé en mairie, j'ai pris les fonctions de responsable de l'évaluation des actions de solidarité du Conseil général. Au cours de mes neuf mois d'expérience, j'ai constaté qu'il était extrêmement compliqué de fournir les statistiques demandées, non pas en raison de leur manque de pertinence, mais de la nécessité d'un travail de rapprochement entre la Drees et les conseils généraux. Ces statistiques apparaissent fondamentales, car elles permettent des comparaisons entre les départements, mais leur organisation s'avère complexe. Sur le pôle solidarité, qui englobe la protection maternelle et infantile, les personnes âgées, les personnes handicapées et le RMI, la mobilisation de 35 personnes est nécessaire pour obtenir une lisibilité totale des statistiques de la Drees, sachant que le Conseil général des Hauts-de-Seine utilise dix-huit applications pour traiter les questions sociales et médico-sociales. C'est pourquoi je m'interroge sur la qualité des informations qui remontent. Un vaste effort de rapprochement est nécessaire entre les services de l'État et les conseils généraux, afin que la statistique transmise soit la plus solide possible.

### **Laure De MAILLARD, Ministère des Transports**

Je souhaite signaler que je suis régulièrement en relation avec les correspondants des observatoires régionaux des transports, qui peinent souvent à récupérer des données auprès des conseils régionaux, sur la question des transports collectifs en particulier. Cette collecte est d'autant plus difficile que chacun organise son propre réseau.

### **Yves FRÉVILLE**

Il importe de veiller à l'harmonisation des systèmes statistiques mis en place, afin de permettre les comparaisons interdépartementales et interrégionales.

### **Bernard MOREL**

#### **Avis n°2**

S'agissant du **recensement**, dans le domaine de l'action régionale, nous nous apercevons que la communication annuelle des résultats du recensement, qui se situe mi-janvier, est l'occasion de présenter des résultats nouveaux de plus en plus précis, au fur et à mesure de l'accumulation des

enquêtes annuelles. En janvier dernier, nous avons ainsi pu livrer quelques résultats relatifs aux communes de moins de 10 000 habitants et à quelques grandes villes.

**Pascal FUCHS, Conseil général des Hauts-de-Seine**

A cet égard, force est de constater l'absence d'informations actualisées au niveau départemental, alors que des textes récents ont considérablement accru les compétences des départements. Il serait bon que le CNIS puisse donner un avis favorable à l'idée de produire plus rapidement des statistiques à l'échelon des départements. Ceux-ci restent aujourd'hui les parents pauvres du recensement, même si nous comprenons les spécificités de la méthode.

**Bernard MOREL**

Les échantillons des enquêtes annuelles ne sont pas constitués pour être représentatifs au niveau départemental, avant la fin du cycle complet. Cependant, nous travaillons actuellement à la préparation d'une restitution d'information au niveau départemental, dès janvier prochain.

**Patricia CICILLE, CNRS**

De mon côté, je salue l'effort accompli par l'Insee pour mettre régulièrement à jour certaines informations et notamment le tableau des villes de plus de 10 000 habitants, avec des estimations annuelles. S'agissant de l'échelon départemental, je pense avoir vu des estimations par département, avec des extrapolations, mais par un autre biais que l'Insee.

**Pascal FUCHS, Conseil général des Hauts-de-Seine**

Je confirme que des estimations existent et j'avais même suggéré à l'Insee de travailler sur les estimations locales de population (ELP). Cependant, les résultats des ELP sont difficilement explicables ; certaines communes des Hauts-de-Seine ont ainsi vu leur population augmenter de 17 % d'après le recensement, alors que les ELP aboutissent à une croissance de 4 %. Il conviendra de rapprocher les résultats du recensement avec d'autres outils.

**Yves FRÉVILLE**

Les maires s'interrogent également parfois sur les divergences constatées entre les recensements complémentaires de type administratif pour la DGF, par exemple, et les estimations issues du recensement.

**Alain MOREAU, SGAR Aquitaine**

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le fait de livrer des informations annuelles permet d'enclencher un dialogue et d'expliquer la nouvelle méthode, en soulignant qu'il s'agit uniquement d'estimations et que la population finale ne pourra être évaluée qu'en 2008.

**Bernard MOREL**

Nous étudions actuellement la possibilité de produire une estimation départementale qui prennent en compte les enquêtes annuelles du recensement et les informations fournies par les ELP, fondées sur d'autres sources administratives. Nous tentons cette réconciliation pour le mois de janvier.

**Avis n°3**

La **base permanente des équipements** a été largement abordée par la formation Démographie et conditions de vie ainsi que dans cette formation l'an passé. Un progrès significatif a été accompli cette année, avec la mise à disposition, au sein de l'Insee, d'une nouvelle base sur l'année 2005. De ce point de vue, le dispositif prévu avance de manière satisfaisante. L'étape suivante, prévue pour 2007, consiste dans la diffusion et la mise à disposition d'indicateurs. S'agissant d'une source administrative, de nombreux enjeux de contrôle de qualité interviennent.

En outre, la nécessité d'un dispositif complémentaire à cette base a été évoquée, puisqu'un répertoire ne répondra pas à tous les besoins couverts par le dernier inventaire communal. Celui-ci donnait lieu à une enquête auprès des maires, pour recueillir, par exemple, des éléments sur les zones d'attraction. Nous avons donc lancé une étude au deuxième semestre 2006, pour trouver un moyen de combler cet écart entre les informations fournies par la base permanente des équipements et celles que pourrait fournir une enquête complémentaire.

**Patricia CICILLE, CNRS,**

Je crois avoir souligné, en 2004, l'importance de disposer d'une table de correspondance, qui nous permette d'utiliser cette nouvelle base, comparativement avec les inventaires communaux de 1979, 1988 et 1998. Il me semble qu'aucune initiative de ce type n'a été prise. En outre, la qualité des informations sera de toute façon bien meilleure que les données recueillies par déclaration des mairies dans le cadre des inventaires communaux. La communauté scientifique aimerait disposer d'un minimum d'indicateurs comparatifs.

**Bernard MOREL**

L'étude préalable sur l'opportunité d'une base complémentaire sera menée dans cet esprit de rapprochement. Je me fais également l'écho d'avis qui nous ont été transmis par d'autres formations sur ce sujet. Deux d'entre elles ont souhaité soumettre à la nôtre un avis concernant la base permanente des équipements.

**Carla SAGLIETTI**

Les formations Démographie, conditions de vie et Santé, protection sociale ont en effet souhaité soumettre à cette formation une délibération demandant la mise à disposition la plus large possible de cette base et son extension à d'autres informations.

**Avis n°4****Bernard MOREL**

Cet avis fait écho au projet de **rénovation du système des statistiques d'entreprise** et envisage les conséquences de celle-ci sur la connaissance localisée des données économiques auprès des entreprises. De nombreux contacts ont été pris entre les directions concernées au sein de l'Insee et avec le SESSI (Service des études statistiques industrielles), afin d'étudier la possibilité de territorialiser un certain nombre d'informations relatives aux statistiques d'entreprise. Plus précisément, une avancée importante a été accomplie cette année, avec le système CLAP (connaissance locale de l'appareil productif). Des statistiques sur l'emploi, au sens des postes de travail et les rémunérations sont aujourd'hui diffusées, avec un niveau de qualité suffisant, pour qu'elles soient détaillées par zone d'emploi, selon un niveau fin de nomenclature. Nous travaillons aujourd'hui avec la Direction des statistiques d'entreprise de l'Insee afin d'étendre ce dispositif à des éléments de bilan ou de chiffre d'affaires. L'objectif est de disposer de fichiers enrichis, par entreprises et établissements, à partir de 2009.

**Yves FRÉVILLE**

L'obtention de certains éléments d'actifs, ne serait-ce que les immobilisations, constituerait un progrès considérable.

**Bernard MOREL**

L'opération dépend de la façon dont les entreprises sont identifiées dans les différents fichiers administratifs. Nous examinons avec le SESSI la possibilité d'obtenir des informations au travers de la taxe professionnelle, en exploitant les 'identifiants SIRET ou SIREN des fichiers fiscaux.

**Avis n°5****Bernard MOREL**

Cet avis concerne la prise en compte de **la dimension territoriale** dans de nombreux domaines de la statistique et la mise à l'étude d'indicateurs à l'échelle territoriale et locale. La présentation de l'Observatoire des territoires nous permettra de faire le point sur les avancées en la matière.

**Avis n°6**

Ce point porte sur **les statistiques infra communales** et leur intérêt pour suivre et évaluer les politiques urbaines, grâce la mobilisation de nombreuses sources administratives. De nombreuses opérations sont actuellement menées, en particulier pour les besoins de la Délégation interministérielle de la ville et de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles. L'Insee a ainsi été sollicité pour géolocaliser un certain nombre de fichiers administratifs sur les territoires de la politique de la ville. Cette opération permet de fournir des indications intéressantes sur la mixité ou la ségrégation à l'échelle infra urbaine. Ces données ont pu être communiquées aux préfetures et aux collectivités dans le cadre d'un exercice, mené en juin dernier et visant à redéfinir le périmètre de la politique de la ville.

**Yves FRÉVILLE**

L'avis n°7 (connaissance des dépenses de l'État par région) sera largement traité par la suite.

**Avis n°8****Bernard MOREL**

S'agissant de la connaissance de **l'emploi dans les collectivités territoriales**, des enquêtes sont menées auprès des collectivités territoriales et des compléments sont parfois réalisés à l'initiative de certaines régions. De plus, la mise en place de la déclaration annuelle des salaires unifiée concernera à terme tous les salariés, y compris ceux de l'État et des collectivités.

**Yves FRÉVILLE**

Une amélioration sensible de la statistique est constatée dans ce domaine.

**Bernard MOREL**

La dernière édition de *Données sociales* comportait effectivement de nombreuses informations sur la répartition géographique de l'emploi public.

**Yves FRÉVILLE**

Cependant, des difficultés existent concernant les mises à disposition. A titre d'exemple, une confusion totale existe entre la communauté urbaine de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg, puisque tout l'emploi appartient à la Ville.

**Avis n°9****Bernard MOREL**

Sur ce point, huit extensions régionales de **l'enquête nationale sur le logement** sont prévues pour 2006, à notre connaissance. Elles concernent les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Bretagne, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et les DOM.

**Avis n°10**

Cet avis traite des **enquêtes régionales portant sur l'impact** de la situation d'une entreprise ou d'un établissement par rapport à un bassin d'emploi donné. Le Conseil avait souhaité insister sur l'intérêt de maintenir ce dispositif à la demande des préfetures. Trois opérations de ce type ont été menées, deux en PACA et une dans le Nord-Pas-de-Calais. En 2006, la méthode a été affinée, de façon à mieux cerner la notion d'emplois induits, et est prête à être utilisée.

**Martine LEVY, Ministère de l'Outre-mer**

Cette méthode est-elle utilisable pour étudier l'impact d'une activité sectorielle concentrée sur un espace géographique ?

**Bernard MOREL**

Cette méthode et d'autres cherchent à mieux mesurer l'emprise territoriale d'une filière et ne sont pas strictement forcément liées à une entreprise donnée.

**Gérard JURQUET, CRIES PACA**

Le CRIES PACA a été associé aux travaux ayant accompagné la fermeture d'Arkema et de Nestlé à Saint-Menet. Ces travaux, menés par enquête, ont donné lieu à un rapport rendu public qui est disponible sur le site de l'Insee PACA. Ce rapport a été communiqué au Préfet et à l'ensemble des partenaires sociaux concernés. La question de la mesure de l'effet induit s'est posée dans ces exemples.

**Yves FRÉVILLE**

Si la mesure des emplois directs ne pose pas de problème, celle des emplois indirects, sous-traitants et emplois induits est plus délicate.

**Robert MARTI, service études régionales de la CNCE**

Cette méthode permet-elle de disposer d'une matrice de coefficient technique local sur les fournisseurs ?

**Patricia CICILLE, CNRS**

Je signale l'existence d'une enquête réalisée par différents services statistiques (Insee, Sessi, Scees, ...) sur les partenariats d'entreprises et les relations interentreprises. Je participe actuellement à la réalisation d'une étude complémentaire à partir de ces résultats, après passage devant le Comité du Secret statistique pour obtenir les données. Notre objectif est d'identifier les zones de localisation et les réseaux, pour déterminer l'échelon pertinent. Malheureusement, ces enquêtes, réalisées sur un échantillon de 10 000 entreprises, ne sont pas renouvelées régulièrement et je ne vois pas comment, méthodologiquement et financièrement, nous pourrions disposer d'une sorte de répertoire.

**Yves FRÉVILLE**

Des tableaux d'entrées et sortie seraient en outre fort instables au plan local.

**Patricia CICILLE, CNRS**

De plus, nous n'avons pas le droit de republier des données à un niveau fin, à partir de nos résultats, sans autorisation, même si nous les avons obtenues entreprise par entreprise.

**Claire GUIHENEUF, Agence de Développement de Saint-Nazaire**

La saisine pour ce type d'enquête est-elle réservée à des cas de crises ?

**Bernard MOREL**

Concernant le secret statistique, le système statistique peut précisément se lancer dans ce type d'opération, parce qu'il est en mesure d'en garantir le secret. Nous pouvons améliorer la connaissance des impacts, mais sans fournir d'informations précises sur les entreprises interrogées. De plus, le coefficient technique au niveau local présente une grande instabilité. Enfin, la saisine est totalement libre.

**Patricia CICILLE, CNRS**

Dans certains endroits, les établissements peuvent être identifiés. Le secret statistique me semble donc parfois déconcertant.

**Bernard MOREL**

Le secret statistique ne s'applique pas forcément à toutes les informations. Il est par exemple admis qu'une entreprise et ses effectifs peuvent être désignés une fois par an, mais la collecte d'informations plus spécifiques par enquête implique de respecter le secret.

**Avis n°11**

Ce dernier point porte sur le « **web statistiques locales** », qui propose diverses fonctions de cartographie, de tabulation statistique, d'extraction de fichier. Nous nous trouvons actuellement dans une phase de tests de charge, dont les résultats détermineront la date de l'ouverture sur Internet.

**Pascal FUCHS, Conseil général des Hauts-de-Seine**

Ce projet est très enthousiasmant. A ce propos, je suggère de saisir l'occasion du démarrage de ce web statistiques locales pour mettre en place un club des utilisateurs, qui pourrait formuler des préconisations, en vue de l'améliorer. Cette proposition rejoint un avis de moyen terme 2004-2008, qui évoque la mise en place d'un soutien méthodologique aux collectivités territoriales. Il s'avère en effet que tous les acteurs administratifs ne font pas le même usage des données territoriales.

**Jean-Pierre PUIG, Cnis**

Pour l'instant, un certain nombre de questions techniques restent à résoudre préalablement à cette phase.

**Yves FRÉVILLE**

Nous retenons cette idée et nous referons le point sur la question.

**Jeanine COHEN, CNRS et Université Paris 1**

De manière générale, les personnes qui travaillent quotidiennement avec la multitude de nouveautés techniques élaborées par l'Insee peuvent avoir des interventions pertinentes, en proposant des améliorations ponctuelles. De nombreux acteurs sont extrêmement intéressés mais il est difficile de concevoir comment mettre en place une assistance pertinente. Je suis personnellement incapable de jouer un rôle de relais auprès des personnes qui utilisent les statistiques ponctuellement et m'interrogent sur les modalités d'utilisation de certains systèmes, comme Beyond. Les utilisateurs ont besoin de se faire aider ou d'avoir accès à des informations pratiques sur la façon d'utiliser ces nouveaux services.

**Carla SAGLIETTI, Cnis**

Nous allons essayer d'apporter une réponse à votre demande, en organisant le 22 janvier 2007 une Rencontre au Conseil économique et social (CES) sur les questions de diffusion. Cette Rencontre se divisera en deux demi-journées, la première consacrée aux difficultés rencontrées par les utilisateurs pour utiliser la masse de données présentes sur les sites Internet. Je vous invite donc à venir exposer les problèmes que vous rencontrez. La deuxième demi-journée portera sur les difficultés posées pour accéder aux données, au-delà d'Internet. Les chercheurs et acteurs locaux ont en effet parfois besoin d'avoir accès à certains fichiers localisés et détaillés, avec les problèmes juridiques et de confidentialité afférents.

**Yves FRÉVILLE**

Nous avons certainement à mettre au point un guide d'utilisation de l'information.

**2. Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008****Bernard MOREL**

Je vous propose de ne pas nous étendre sur ce programme, qui a déjà été largement abordé par le biais du suivi des avis 2006. De surcroît, en 2007, notre formation devra dresser un premier bilan du moyen terme 2004-2008 et s'atteler à la préparation du programme suivant. Nous examinerons donc ces avis de manière plus précise dans un an.

### **3. Avant-projets de programmes pour 2007**

Il ne me revient pas de reprendre l'ensemble des programmes abordés dans d'autres formations et qui intègrent bien souvent la dimension régionale et locale. En revanche, nous aborderons les programmes non examinés dans les formations sectorielles ainsi que quelques points transversaux ressortant des avis et recommandations pour 2007 des autres formations.

Tout d'abord, les priorités du programme du Département des études et statistiques locales de la DGCL sont d'améliorer l'accès, la diffusion et la mise en forme de l'information existante. Le site de la DGCL s'est ainsi considérablement enrichi en matière de finances locales et il convient de saluer cet effort, qui sera poursuivi en 2007. Les axes de progrès consistent à produire des informations plus rapidement, à travailler davantage sur l'intercommunalité, en étendant les informations disponibles sur les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) aux SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et aux SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) et à valoriser l'apport des bilans sociaux établis par les collectivités. Par ailleurs, la DGCL pratique maintenant la cartographie et contribue au site zonage de l'Observatoire des territoires.

#### **Yves FRÉVILLE**

En tant qu'utilisateur, je tiens à souligner que le travail de la DGCL est complété par l'intervention du Ministère des finances.

#### **Bernard MOREL**

Au Ministère des finances, de plus en plus d'informations sont en effet mises en ligne. En outre, le programme de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) prévoit la production d'informations sur la comptabilité publique au niveau local, par type de territoires selon une typologie qui sera affinée et qui distingue, par exemple, les communes littorales, les communes de montagne, les communes comprenant des quartiers de politique de la ville, etc. De plus, la DGCP offre de travailler avec les ministères techniques dans le cadre d'une politique sectorielle.

#### **Guillaume HOURIEZ, DGCP**

Je précise que je travaille sur la partie comptabilité nationale et ne suis donc pas un producteur de statistique locale. Vous faisiez référence au programme de la Sous-direction Collectivités territoriales.

#### **Yves FRÉVILLE**

De mon côté, je constate une amélioration significative des sources statistiques sur les collectivités locales, issues de la comptabilité publique, de la DGCL et dans une moindre mesure de la Direction générale des Impôts. Cependant, la coordination de ces différentes sources est loin d'être réalisée. La mouvance des cadres territoriaux, notamment de l'intercommunalité, rend l'exercice statistique d'autant plus ardu : heureusement une certaine stabilisation des périmètres tend à se réaliser.

#### **Sylvia ROOSE, DGCP**

Si les informations diffusées par les différents sites, DGCP, DGI et DGCL ne sont pas les mêmes, elles sont cependant complémentaires.

#### **Yves FRÉVILLE**

Il est précisément parfois difficile d'opérer les recoupements nécessaires entre les différentes sources. Dans le cas de la taxe professionnelle, les définitions ne se recoupent pas nécessairement.

C'est pourquoi des rapprochements entre ces grandes administrations ne seront pas inutiles, même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années.

### **Bernard MOREL**

J'en arrive au programme de l'Insee. L'action régionale s'organise en deux lignes de production à l'Insee. La première est descendante et consiste à produire des informations nationales régionalisables, départementalisables et pouvant même être détaillées par commune, qui ont la particularité d'être présentes sur l'ensemble du territoire. Cette fonction revient à une division, conduite par Patrick REDOR, ici présent. A ce sujet, l'Insee sort la semaine prochaine une publication intitulée *La France et ses régions*. Une autre division, dirigée par Jean-Luc Lipatz, est consacrée aux statistiques infra communales. En 2007, les efforts porteront notamment sur une localisation plus fine de l'appareil productif, avec les données 2005. Nous nous attachons à améliorer la localisation de ces informations, de façon à pouvoir travailler, à la demande, sur des zones et non seulement sur les zones d'emploi. Par ailleurs, nous souhaitons améliorer la source revenus fiscaux localisés, pour laquelle nous testons la possibilité de passer du revenu fiscal au revenu disponible, tenant compte des transferts. Nous espérons pouvoir mener une étude en grandeur réelle en 2007. Cette opération permettrait d'établir des estimations de taux de pauvreté, au niveau départemental cohérents avec les estimations nationales.

### **Yves FRÉVILLE**

Une partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes est répartie en fonction du revenu fiscalisé. Ce dispositif serait extrêmement intéressant.

### **Bernard MOREL**

Quant aux résultats du recensement, nous souhaitons produire des informations départementales dès le début de l'année prochaine.

De plus, nous travaillons à la possibilité de fournir, sur demande, un outil pour estimer des populations ou des variables issues des enquêtes annuelles de recensement, sur les zones mixtes, c'est-à-dire, par exemple, une aire urbaine qui comporte des communes de plus de 10 000 habitants, des communes de moins de 10 000 habitants enquêtées et d'autres non enquêtées. Pour cette opération, nous avons pris contact avec des agences d'urbanisme.

Enfin, il importe de continuer à enrichir l'information infra communale. A titre d'exemple, l'Insee a répondu à une demande du Ministère de l'Emploi, portant sur un meilleur suivi des contrats aidés dans les territoires de politique de la ville et nous fournirons des informations trimestrielles. Nous pensons également pouvoir produire l'année prochaine des projections de population à l'horizon 2030 à un niveau régional et départemental, un exercice de projection ayant déjà été conduit au niveau national.

Pour terminer, certains avis de la formation Environnement et de la formation Urbanisme, équipement et logement illustrent la finesse accrue attendue de la géolocalisation de l'information statistique. Ainsi, un avis de la formation Environnement recommande le développement des outils pour mieux connaître les populations exposées à certains risques, du fait de leur localisation en zones inondables, d'exposition au bruit ou de risque industriel. De même, la formation Urbanisme manifeste le souhait d'une géolocalisation des informations à caractère social. Nous avons là l'occasion de souligner l'intérêt de géolocaliser l'information statistique, car la demande implique de travailler à cette échelle.

### **Robert MARTI, CNCE**

L'Insee fournit les comptes dépenses et recettes des administrations publiques locales, à un niveau régional. Les dernières données datant de 2003, est-il possible de disposer d'informations plus récentes ?

**Patrick REDOR, Insee DDAR**

Nous accusons effectivement un retard de quelques mois par rapport au calendrier de production habituel, car nous avons dû mener les travaux de rebasement de ces comptes sur la période récente. Nous travaillons actuellement à rattraper notre calendrier habituel.

**Robert MARTI, CNCE**

Par ailleurs, est-il envisageable de disposer de la ventilation entre communes, départements, régions, voire groupements de communes, de manière régionalisée, en comptes consolidés de la comptabilité nationale ?

**Patrick REDOR**

On ne couvre actuellement que le niveau régional et votre demande n'entre pas actuellement dans nos programmes.

**Guillaume HOURIEZ, DGCP**

Je précise qu'au niveau national, cette distinction entre types de collectivités n'est pas assurée par l'Insee.

**Yves FRÉVILLE**

Nous abordons à présent la territorialisation des dépenses publiques puis le système statistique dans les DOM. A ce propos, j'ai le plaisir d'accueillir parmi nous Monsieur SAUBERT, membre du Conseil économique et social (CES), rapporteur d'un avis récent du CES sur ce problème. Pour l'heure, je donne la parole à Madame BOVAR.

**III. Le point sur les travaux 2006 et les orientations de l'Observatoire des territoires****Odile BOVAR, Observatoire des territoires**

L'objet de ma présentation est de dresser un état des lieux des réalisations de l'Observatoire et des travaux en cours. Je commencerai par un rappel sur les missions et l'organisation de l'Observatoire, avant de vous présenter les travaux en cours à la Délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (DIACT) notamment, et de terminer par le programme de travail 2006-2007.

- **Rappels sur les missions et l'organisation de l'Observatoire**

L'objectif premier de l'Observatoire est de partager l'état des connaissances sur les territoires, avec, comme support, le rapport *Dynamiques et diversités des territoires*, dont le premier a été publié en novembre 2005. Le prochain rapport paraîtra en 2008.

L'Observatoire a également pour mission de faire connaître l'information disponible. Le site Internet [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr) a ainsi été ouvert en mars 2005 et permet de diffuser largement une information sélectionnée, sur les politiques publiques d'aménagement du territoire et la compréhension du territoire.

En outre, l'Observatoire a vocation à contribuer à la réflexion et à mutualiser les connaissances. Des groupes de travail sont mis en place et par ailleurs les membres de l'Observatoire participent à des groupes déjà existants, afin de favoriser la mutualisation et l'harmonisation. Le besoin de

coordination des statistiques produites par les collectivités territoriales a été évoqué et nous espérons contribuer à atteindre cet objectif.

Le Conseil de l'Observatoire est composé de 25 membres, comprenant des représentants des services producteurs ministériels, des représentants des collectivités locales, des experts. Il valide le programme de travail, donne son avis et oriente les travaux.

En outre, l'Observatoire fait intervenir un réseau de partenaires, ce qui implique un fonctionnement interministériel. Le site Internet offre différents types d'entrée, correspondant à des équipes de configurations diverses, qui travaillent en partenariat, pour alimenter et enrichir les différentes approches. A titre d'exemple, pour le zonage, le Ministère de l'Équipement, la DIACT, la DIV, la DGCL se réunissent pour apporter chacun des informations et enrichir le site. La dernière information mise en ligne porte ainsi sur les périmètres de transports urbains. Un travail de collaboration avec le Certu et le CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement) de Lyon a été mené à cette occasion, pour essayer d'harmoniser et de croiser un certain nombre de données.

Enfin, l'Observatoire comprend l'équipe technique de la DIACT, qui joue le rôle de tête de réseau et assume la conduite des groupes de travail ainsi que l'élaboration du prochain rapport.

- **Deux exemples de travaux en cours**

- *Indicateurs de développement durable*

En 2004, un rapport a été publié, portant sur 45 indicateurs de développement durable. Il doit être réactualisé pour 2007. Il avait alors été recommandé d'essayer de produire des indicateurs territoriaux. Pour ce faire, un groupe de travail interministériel s'est réuni et un sous-groupe étudie la possibilité de produire des indicateurs territoriaux. L'Observatoire participe aux deux groupes de travail et s'est engagé à diffuser sur Internet les indicateurs principaux, suivant la grille retenue pour le développement durable. Ce travail est loin d'être évident, car les indicateurs nationaux ne sont pas toujours localement pertinents. Le thème de la biodiversité illustrera mon propos. L'indicateur recommandé aux niveaux européen et national dans ce domaine est l'indice d'abondance des oiseaux, qui s'avère impossible à décliner au niveau territorial, d'autant qu'un certain nombre de précautions sont nécessaires. Par conséquent, le groupe de travail a choisi de retenir un autre type d'indicateur : les zones naturelles et des prairies, pour lesquelles l'information est disponible (Source : Teruti du ministère de l'agriculture). La pertinence du phénomène et la disponibilité de l'information doivent donc être prises en compte. Nous espérons pouvoir ouvrir cette partie du site dans les prochains mois.

- *Des outils d'aide à la définition des politiques publiques territoriales*

Dans le cadre de la préparation de la prochaine contractualisation européenne, un nouveau zonage permettra de déterminer les aides à finalités régionales, destinées à favoriser l'implantation des entreprises. A cette occasion, il a été demandé à l'Observatoire de proposer des indicateurs qui aideraient à localiser ces aides pour qu'elles soient les plus efficaces possible au niveau local. Un groupe d'experts a ainsi proposé des indicateurs, qui ont permis de réaliser une simulation et de proposer une répartition régionale, sachant que le zonage le plus fin a été renvoyé aux instances régionales. En effet, la Commission demande toujours l'utilisation d'indicateurs statistiques reconnus et l'attribution des aides aux zones qui en ont le plus besoin. Ceci est un exemple du rôle de l'Observatoire dans la définition des politiques publiques.

- **Les grands axes 2006-2007**

Nous travaillons actuellement à partir du diagnostic réalisé pour le rapport de l'Observatoire sorti en 2005. Il a servi pour l'élaboration du cadre de référence stratégique national, pour orienter la stratégie des fonds structurels européens, ainsi que pour l'examen territorial de l'OCDE. Il nous incombe à présent de préparer le rapport 2008, pour rendre compte des évolutions et des approfondissements apportés, dans les domaines où des investigations étaient encore nécessaires. En outre, nous devons continuer à produire des indicateurs et des zonages sur des thématiques utiles aux politiques publiques de l'aménagement du territoire. De surcroît, le Conseil de l'Observatoire a validé un certain nombre de thématiques en juin : facteurs de compétitivité des économies régionales, inégalités territoriales, répartition territoriale de la dépense publique.

*- Sélection d'indicateurs relatifs aux facteurs de compétitivité des économies régionales*

Nous devons approfondir les thèmes relatifs à la spécialisation des entreprises dans les territoires, aux questions d'accessibilité et de flux, et au potentiel d'innovation. A cet égard, nous sommes fortement sollicités pour trouver des indicateurs permettant de rendre compte du potentiel d'innovation dans les régions. En outre, nous mènerons une réflexion sur les évolutions des économies locales, en intégrant les facteurs liés aux mutations productives, notamment en lien avec la mondialisation. Un groupe de travail est en cours de constitution et réalisera une veille et une étude sur ce sujet.

*- Inégalités territoriales*

Ce thème recouvre la vulnérabilité des populations dans les quartiers de politique de la ville : de nombreuses approches illustrent le phénomène de concentration de la pauvreté et des facteurs de fragilité. Il s'agit de disposer d'une vue d'ensemble de ces cumuls de pauvreté.

Enfin, nous continuerons à travailler sur les indicateurs relatifs à l'accès aux services d'intérêt général dans les territoires.

*- Répartition territoriale de la dépense publique*

Ce sujet récurrent fait l'objet d'une forte demande de la part de plusieurs acteurs et a déjà été pointé par les membres de l'Observatoire. Il semble tout d'abord nécessaire de faire le point sur les problématiques à aborder et les utilisateurs potentiels de cette approche territorialisée des interventions publiques. Devant ce vaste chantier, il apparaît pertinent de cibler davantage le champ de l'étude. A cet égard, l'avis du CNIS visait les dépenses de l'État. Du point de vue de l'Observatoire, l'ensemble de la ressource publique est intéressante, mais des choix doivent être opérés. De plus, des demandes lui sont adressées, pour aider à la gouvernance des territoires.

Il semble aujourd'hui opportun de s'emparer de ce chantier, sachant que la Comptabilité Publique et l'Insee disposent de ressources qui pourront contribuer à progresser dans cette connaissance de la répartition régionale des dépenses de l'État, mais aussi des comptes sociaux.

Même si un groupe de travail sera probablement amené à en préciser le champ, nous pensons d'ores et déjà à des dépenses de nature très différente, comme les aides aux entreprises, aux particuliers, les investissements, les dépenses de fonctionnement par grandes fonctions de l'État, etc. De même, les dotations aux agences ont un impact sur les territoires. Certaines dépenses sont déconcentrées, mais nombre d'entre elles ne le sont pas.

Certaines régions ont tenté de faire le point sur les interventions de l'État et pourraient apporter leur concours à un éventuel groupe de travail, sachant qu'il apparaît nécessaire de définir une méthodologie et de coordonner des pratiques hétérogènes. Il nous semblerait particulièrement intéressant que ce travail ait lieu dans le cadre du CNIS, pour aboutir dans un premier temps, sur la question des dépenses de l'État.

- **Débat**

**Alain MOREAU, SGAR Aquitaine**

Dans le cadre de ma mission, j'utilise beaucoup l'outil de l'Observatoire et je prône son utilisation. En effet, il nous a été fort utile dans le cadre des diagnostics et des dossiers réalisés en vue de l'attribution des futurs fonds européens et du futur Contrat de Projet État Région (CPER). Lors des différentes réunions qui se sont tenues à l'occasion de ces deux dossiers, je me suis aperçu qu'une politique de valorisation de cet outil était encore nécessaire, car certains collègues, dans les collectivités territoriales ou dans les services de l'État, n'en ont pas connaissance.

Par ailleurs, sur la question des aides finalisées, les préfetures de région ont reçu des données issues de la DIACT, notamment des cartes positionnant les départements selon le PIB par habitant. Nous avons essayé d'obtenir les chiffres correspondant auprès de la DIACT, qui nous a répondu que

ces chiffres existaient par département, au niveau Eurostat, mais qu'il n'était pas possible de nous les donner. Enfin, la mise en place d'un club d'utilisateurs de cet outil permettrait également quelques améliorations.

### **Bernard SUJOBERT, Insee**

Je signale qu'un groupe de travail du CNIS réfléchit actuellement sur les questions d'inégalités sociales et de niveau de vie. J'y ai participé depuis le début et je ne me rappelle pas la moindre mention de la réflexion menée par l'Observatoire. Une prise de contacts serait sûrement opportune pour le choix des indicateurs.

### **Odile BOVAR**

Dans le cadre de l'exercice des CPER et des fonds européens, nous avons mis à disposition un fichier et nous avons effectué une démonstration du site auprès des chargés de mission des préfectures et des conseils régionaux. Je suis en charge de l'Observatoire depuis six mois et nous sommes fortement sollicités pour faire connaître et expliquer notre site ; la communication fait partie intégrante de notre activité. Nous avons également réalisé une présentation dans le cadre d'un prospective-info, auprès de plus de 200 personnes. Nous envisageons à présent de diffuser une lettre explicative à l'occasion de chaque mise à jour, tout en élargissement notre liste de diffusion. A ce propos, le CNIS pourra nous communiquer vos adresses e-mail, pour que vous en soyez destinataires.

S'agissant des PIB, je ne vois aucune raison pour qu'une information existante ne soit pas accessible et je me tiens à votre disposition pour reprendre cette question. Je précise simplement que, dans le cadre de l'Observatoire, nous opérons des choix d'indicateurs et nous pensons que le PIB est plus pertinent et plus fiable au niveau régional.

Quant à la diversité des territoires et les inégalités, cette préoccupation est présente depuis le début dans les travaux de l'Observatoire, nous nous y investissons en ce moment. En effet, nous souhaitons approfondir la question du cumul des facteurs de pauvreté. De surcroît, en termes de risque de pauvreté, il est nécessaire d'étudier les espaces où un afflux de population est enregistré, au-delà des quartiers de politique de la ville.

Enfin, j'ai bien connaissance de l'existence du groupe de travail du CNIS et j'ai pris des contacts avec celui-ci : une audition de Bernard MOREL a d'ailleurs eu lieu. Cependant, si le groupe n'a pas terminé ses travaux, je suis prête à reprendre contact avec vous.

### **Yves FRÉVILLE**

La constitution d'un groupe de travail sur la question de la territorialisation du budget de l'État est donc proposée au CNIS. En effet, la connaissance spatiale des flux du budget de l'État a plutôt régressé en termes de connaissance statistique. Dans les années 60-70, il existait ainsi un budget régionalisé, qui ne couvrait certes pas l'ensemble du budget de l'État et qui a quasiment disparu. Au surplus, cette régionalisation est obligatoire sur le plan législatif. Je suis conscient que cette opération concerne de façon prioritaire la Comptabilité Publique. Au moment de la mise en place d'une nouvelle comptabilité, avec la LOLF et la rénovation des systèmes de comptabilité de l'État, il paraît utile d'engager une réflexion sur la spatialisation du budget de l'État.

Pour que le groupe soit efficace, il convient de sérier les problèmes. Il faut probablement couvrir l'État et ses démembrements, comme les agences, les universités, etc. En revanche, la Sécurité sociale me semble relever d'une autre sphère, qui pourrait être abordée ultérieurement, en accord avec d'autres formations du CNIS.

En outre, cette étude devra-t-elle couvrir la totalité du budget ou uniquement les dépenses ? Les économistes souligneront naturellement l'intérêt d'examiner simultanément les volets recettes et dépenses. Toutefois, si certaines recettes sont aisément territorialisables, la territorialisation de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA pose des problèmes autrement complexes. Dans un souci

d'efficacité, il conviendrait peut-être de se concentrer d'abord sur les dépenses au sens large, étant entendu que les prélèvements sur recettes et les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux seraient classés comme des dépenses et non comme des recettes négatives.

Enfin, certains apprécient d'évaluer combien une région paie à l'État et combien elle en reçoit. Par exemple, le système de sécurité sociale prélève beaucoup de recettes sur les actifs de la région parisienne et les reverse aux retraités résidant dans les Alpes-Maritimes. Toutefois, une étude générationnelle montrerait probablement qu'il s'agit des mêmes personnes, de nombreux parisiens se retirant dans les Alpes-Maritimes. La balance recettes/dépenses est ainsi un problème qu'il convient peut-être de laisser de côté dans un premier temps. Des problèmes méthodologiques devront être tranchés. Ainsi, l'industrie de défense est la première industrie de la Bretagne, avec les chantiers de construction navale et les arsenaux. Ces dépenses de l'État sont effectivement réalisées en Bretagne, mais la défense est un bien public national, dont toutes les régions bénéficient finalement au même titre. Par conséquent se pose la question de définition de la localisation de la dépense publique.

### **Jean-Pierre PUIG, Cnis**

Il convient de préciser qu'il existe d'une part des groupes de travail CNIS, intégrant des utilisateurs, et d'autre part des groupes de travail inter-administratifs ayant pour objectif d'élaborer une production donnée. Dans le cas d'espèce, il s'agirait plutôt d'un groupe inter-administratif. La demande est en effet connue depuis longtemps et le véritable problème réside dans la méthodologie de production des chiffres sur la régionalisation du budget de l'État. Ce groupe inter-administratif pourrait ensuite présenter des propositions à la formation. Ce point mérite la discussion.

### **Yves FRÉVILLE**

Cependant, il me semble utile de confronter des apports extérieurs à l'administration, sur les aspects méthodologiques également.

### **Odile BOVAR**

Cette opération présente certes un aspect technique, mais il convient à mon avis d'associer les utilisateurs en amont, pour leur permettre d'exprimer leurs demandes de manière plus précise, et en aval, pour partager les résultats avec eux. La démarche pourrait ainsi se dérouler en deux étapes, avec un groupe de travail élargi dans un premier temps et une phase de repli sur un travail plus technique, dans un second temps. En outre, des personnes ayant déjà réfléchi à ces questions pourraient être auditionnées avec profit.

### **Martine LEVY, ministère de l'Outre-mer**

S'agissant de l'Outre-mer, cet exercice a été mené en 2004 et 2005 sur les dépenses, à la demande du Parlement, et a été co-piloté par le ministère de l'Outre-mer et le ministère des Finances. Des difficultés sont apparues pour les dépenses effectuées à partir du niveau central, mais l'exercice est faisable. Cependant, nous avons l'impression d'un recul avec la LOLF, car moins de dépenses sont régionalisées au départ et la remontée d'information sera donc plus difficile.

### **Yves FRÉVILLE**

Cet exercice a en outre été largement initié dans deux régions de France au moins.

**Bernard MOREL**

A mon sens, l'association des utilisateurs représente la meilleure garantie d'un ciblage sur la demande. Par exemple, certaines préfectures passent des commandes à la Trésorerie ou au SGAR, pour chiffrer la place de l'État dans les dépenses publiques de la région. Le groupe pourrait commencer par étudier les réalisations existantes, même si l'absence d'harmonisation des méthodes est évidente. A cet égard, l'objectif minimal d'un groupe de travail consisterait à harmoniser les méthodes, sur le cœur des demandes exprimées. Le sujet étant susceptible de développements considérables, il apparaît essentiel que le pilotage soit issu de la demande.

**Yves FRÉVILLE**

Je précise que le Parlement est le premier demandeur en la matière, car paradoxalement, il ne connaît pas la régionalisation des principales aides de l'État dans de très nombreux secteurs.

**Bernard MOREL**

Pour démarrer les travaux sur une base relativement réaliste, il est nécessaire de se mettre d'accord avec les services de la comptabilité publique et de fixer une échéance rapprochée, pour examiner les réalisations possibles dans le champ minimal évoqué, c'est-à-dire les dépenses de l'État, des agences et des universités, tout ce que nous appelons les ODAC.

**Bernard BOULANGIER, Medef et syndicat de l'industrie cimentière**

Dans le domaine de la construction, des cellules économiques régionales du BTP interviennent en tant qu'organismes de concertation entre le ministère de l'Équipement et les professions, s'efforçant de distinguer les dépenses de l'État et des collectivités locales, sous l'angle de l'activité constructive. Ce réseau a en outre un site web et pourrait peut-être contribuer au travail envisagé, à moins que son champ d'action ne soit trop particulier.

**Philippe BONNEAU, ministère de l'Agriculture**

A mon avis, nous ne devons pas prendre le risque de nous engager dans un exercice tentaculaire. Des éléments existent déjà ; ainsi, les concours publics à l'agriculture sont exposés chaque année devant la Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation. Certains de ces éléments sont inclus dans la présentation budgétaire effectuée par le Ministre devant le Parlement. De même, les offices qui distribuent les aides européennes à l'agriculture détiennent un certain nombre de données. Au-delà, la question du degré de précision de ces dépenses, au niveau départemental ou régional se pose et nous devons nous prononcer sur le niveau de l'analyse que nous souhaitons. En tout état de cause, les services n'auraient pas la latitude de se lancer dans un exercice exhaustif.

**Yves FRÉVILLE**

Certains problèmes devront être réglés au niveau interministériel. Avant de définir le champ de l'étude avec les utilisateurs et avec des universitaires, une question de fiabilité devra être soulevée avec la comptabilité publique. Néanmoins, le sujet ne doit pas uniquement être envisagé dans un cadre ministériel vertical et sectoriel, pour lequel les informations existent. Il manque précisément une vision de l'action globale de l'État. J'ai été longtemps rapporteur du budget de la dette publique, dont les intérêts sont l'exemple type d'une dépense non localisable. Cependant, une fois le champ des dépenses localisables défini, il me semble important qu'il soit le plus exhaustif possible.

## IV. Le système statistique pour les Départements d'Outre-Mer

### Alain SAUBERT, Conseil Économique et Social (CES)

Je commencerai par retracer la genèse de l'avis que nous avons rendu au CES. En juillet 2003 a été votée une loi de programme pour l'Outre-mer, portant sur quinze ans. Dans ses articles 5 et 38, cette loi évoque les exonérations de charges et la défiscalisation et prévoit une évaluation tous les trois ans sur ces sujets. En 2006, une première évaluation devait donc avoir lieu, même si les derniers décrets d'application ne sont sortis qu'en 2004. Il s'agit donc d'une évaluation sur deux ans. Par ailleurs, le CES a été saisi par le Premier Ministre le 2 mai 2006, avec l'obligation de rendre un avis au mois de juillet. De plus, nous nous trouvions en « concurrence » avec d'autres organismes chargés de la même mission, l'Inspection générale des Finances (IGF), l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS), ainsi qu'un cabinet privé, mandaté par le Ministère de l'Outre-mer. Le CES a donc décidé de procéder à une évaluation qualitative plutôt qu'une évaluation quantitative, faute de temps. Nous avons ainsi rencontré les partenaires de terrain, acteurs politiques, sociaux et économiques, et tenté de rendre compte de ces contacts. Je ne suis pas statisticien, mais j'ai été confronté à l'utilisation des statistiques dans de nombreux domaines. Je suis aujourd'hui chargé de vous présenter un témoignage de notre travail et la manière dont nous avons pu élaborer notre rapport.

- **Constat**

Tout d'abord, j'ai intitulé mon propos « *Trop de statistiques tue la statistique* », car il existe aujourd'hui beaucoup, voire beaucoup trop de données sur l'Outre-mer. Paradoxalement, en effet, il existe plus de données statistiques en Outre-mer que pour chaque région métropolitaine. De plus, elles sont tardives, la plupart ne dépassant pas 2004 en 2006, éparpillées et peu homogènes. Enfin, elles émanent d'organismes divers, et soit elles ne sont pas traitées, soit elles le sont par chacun des organismes sans coordination.

Par exemple, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) publie tous les mois un observatoire économique et financier. Tous les trimestres, l'IEDOM diffuse également les résultats de ses enquêtes à travers un bulletin de conjoncture économique, le bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire et la note de conjoncture de l'Outre-mer. Enfin, chaque année est réalisée une monographie par département. L'IEDOM diffusent également des publications thématiques et sectorielles. D'autres données existent par ailleurs. Ainsi, l'Agence française de Développement (AFD), qui a pour vocation l'aide publique en faveur des pays pauvres, intervient aussi sur l'Outre-mer.

Bien évidemment, le Ministère de l'Outre-mer possède son propre réseau de données statistiques et d'autres ministères publient également des statistiques sur l'Outre-mer, à l'instar des Ministères de l'Agriculture, de l'Éducation, de l'Équipement, de l'Intérieur, de l'Écologie ou de l'Emploi. De surcroît, l'ANPE, l'ACOSS, l'Unedic, l'Urssaf possèdent leurs propres données statistiques.

Enfin, pour mettre un terme à cette liste à la Prévert, est né en 2004 le CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), qui possède un nombre certain de publications de données synthétiques de conjoncture et d'études macro-économiques dans le cadre de la promotion de l'analyse économique. Dans sa présentation, le CEROM avertit que les résultats de ses travaux ne disposent ni de données complètes et définitives, ni de méthodes totalement validées. Mettons cette remarque inquiétante, mais intellectuellement honnête, sur le compte de l'aspect récent de sa création.

Lors de l'élaboration de notre avis sur l'évaluation des exonérations et de la défiscalisation, depuis le vote de la loi Girardin (loi de 2003, citée plus haut), nous nous sommes heurtés à une première difficulté : la publication des décrets remonte à 2004, soit un an après la loi. Deuxième difficulté : les statistiques sont inégales et trop globales pour pouvoir individualiser des mesures suffisamment homogènes, afin d'effectuer des comparaisons. Ainsi, les données concernant les agréments pour les investissements défiscalisés accusent des différences notables selon qu'elles sont établies par la

Direction générale des Impôts (DGI) ou par le Ministère de l'Outre-mer, alors qu'elles sont obtenues par les services locaux fiscaux ou communiquées par les préfetures.

En matière d'emploi, les statistiques Unedic et Assedic permettent d'obtenir des données plus récentes, mais elles ne concernent que les DOM et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, les statistiques équivalentes se trouvant dans les organisations sociales spécifiques aux autres collectivités ou dans les instituts de la statistique. En outre, elles ne sont pas toujours comparables avec celles de la métropole. Ainsi, les résultats statistiques relatifs à l'emploi des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon présentent des caractéristiques propres. D'une part, le champ statistique est plus large qu'en métropole car les Assedic des DOM gèrent en général directement les comptes relevant aussi de l'agriculture ; or, l'agriculture pèse 4,3 % contre 0,1 % en métropole. D'autre part, la structure du nombre de salariés par secteur d'activité économique des DOM est différente de celle de la métropole, les salariés des DOM étant beaucoup plus concentrés dans le secteur tertiaire.

Le propos qui précède dresse un constat. Notre avis sur l'évaluation de la loi de programme pour l'Outre-Mer fait état de propositions en matière de statistiques et de suivi.

- **Coût et impact des mesures de défiscalisation**

*- Le coût budgétaire de l'aide porte exclusivement sur les investissements agréés*

Le rapport annuel au Parlement établi par la DGI indique le coût budgétaire total de l'aide fiscale correspondant aux projets agréés, qui s'établissait à 471 millions d'euros pour 2004, 282 millions d'euros pour 2003 et 360 millions d'euros pour 2002.

Il convient toutefois de noter que pour les opérations les plus importantes l'impact fiscal des investissements est étalé sur plusieurs années. Le coût budgétaire ne peut donc donner qu'un ordre de grandeur, d'autant qu'il ne prend pas en compte, pour les DOM, l'accroissement des recettes fiscales induites par le développement ou le maintien des activités liées à la défiscalisation.

*- En revanche, la dépense fiscale porte sur l'ensemble des investissements défiscalisés*

Cette dernière est mesurée à partir des déclarations des contribuables, en retraçant le coût associé à l'utilisation de chaque article du Code général des Impôts. Les déclarations sont majoritairement éparpillées sur l'ensemble du territoire métropolitain, en raison de la technique de la défiscalisation externalisée.

Comme le souligne le sénateur Roland Du LUARD dans « *Une défiscalisation efficace pour l'Outre-mer* », de 2002, il n'est pas possible de distinguer le coût de l'aide fiscale à l'investissement des entreprises, de celui de l'aide au logement par exemple. Il est également impossible de connaître la répartition de la dépense fiscale entre investissements agréés ou non, ou entre investissements défiscalisés en direct et investissements dont la défiscalisation a fait l'objet de montages externalisés. Il n'est pas non plus possible de distinguer la répartition géographique de la dépense fiscale, ni sa répartition par secteur ; en effet, en cas de montages externalisés, les contribuables résident généralement très loin de l'endroit où l'investissement est réalisé. Dans l'exemple de la rénovation hôtelière, qui entre dans les investissements défiscalisés, il est quasiment impossible de monter un dossier, car les hôtels sont détenus par trente à quarante propriétaires, qui ne se sont jamais rendus en Outre-mer.

La dépense fiscale engendrée par défiscalisation en 2002 et 2003, respectivement 704 millions d'euros et 650 millions d'euros, représentait un peu plus de 30 % de la dépense fiscale totale en faveur de l'Outre-mer. Pour évaluer la loi, il faudrait toutefois pouvoir isoler les mesures qui existaient auparavant ou les mesures existant en métropole et qui s'appliquent en Outre-mer. En 2004, la dépense liée à la défiscalisation était en diminution, 535 millions d'euros sur une dépense totale de 2 094 millions d'euros, mais reprenait son niveau antérieur en 2005, 755 millions d'euros sur une dépense totale de 2 308 millions d'euros. Pour 2006, les prévisions sont de 865 millions d'euros sur un total de 2 458 millions d'euros.

*- Les engagements de créations d'emplois n'engagent que les déclarants*

Par ailleurs, les bénéficiaires d'agréments doivent indiquer le nombre d'emplois qu'ils s'engagent à créer en application de l'article 217 *undecies* du CGI. Toutefois, cet article ne précise pas s'il s'agit de maintien ou de création, s'il s'agit d'emplois directs ou indirects. Le rapport annuel au Parlement établi par la DGI fait apparaître ces engagements : pour 2004, il s'agissait de 1 897 emplois directs, en 2003, 1 742, en 2002, 1 787. Il est cependant difficile de distinguer, parmi les dispositifs d'aides aux entreprises, le rôle joué par la défiscalisation dans les créations d'emplois. En outre, les retombées de la défiscalisation ne se limitent pas à la création d'emplois : celle-ci produit également des effets positifs externes, contribuant à générer de l'activité économique, elle-même source de richesse, d'emplois et de ressources fiscales.

Enfin, il est difficile de se fier aux chiffres fournis par les investisseurs, compte tenu de la difficulté à contrôler leurs déclarations et de l'impossibilité de leur reprocher, au bout de quelques années, d'avoir surévalué la réussite de leur projet et donc les emplois espérés.

- **Recommandations**

Tout d'abord, il convient d'établir **les bases pérennes d'une statistique permettant les évaluations**. Les collectivités d'Outre-mer disposent certes de systèmes d'information économique et de systèmes statistiques développés, en comparaison avec les collectivités métropolitaines correspondantes. Néanmoins, ces informations restent largement insuffisantes, face à la situation spécifique de ces régions et aux enjeux de l'évaluation, qui appelle des besoins particuliers d'information. Il est donc indispensable de pouvoir mettre en place un système capable de produire des statistiques plus homogènes, permettant de réaliser des comparaisons plus fines, sans lesquelles aucune évaluation sérieuse n'est possible.

Une **collaboration interinstitutionnelle** devrait permettre de rapprocher les différentes sources statistiques, d'en expliquer les écarts et d'améliorer ainsi la qualité des statistiques disponibles. La collaboration instaurée entre l'Insee, l'IEDOM, l'IEOM et l'AFD autour du CEROM constitue un premier pas. La multiplication des partenariats interinstitutionnels doit être encore plus largement développée, tant au niveau local qu'au niveau national. Il convient en particulier, d'associer la DGI pour tout ce qui concerne le domaine de la défiscalisation. Dans ce domaine en effet, il n'existe pas de véritable statistique pérenne analogue à celui mis en place avec la Comptabilité publique. Le CEROM a inscrit « *en attente et sous réserve* » un projet d'étude dans ce sens. Il conviendrait que l'étude de faisabilité soit lancée rapidement.

Par ailleurs, le manque de possibilités de comparer les différentes régions a été largement dénoncé. Aussi convient-il d'appuyer le projet d'étude du CEROM « **analyse économique comparative des régions ultrapériphériques** », qui permettra de comparer la situation de toutes les régions ultrapériphériques au sein de l'Union européenne.

A court terme, certaines actions peuvent être menées. En matière de défiscalisation, une consolidation des résultats de la comptabilisation des opérations de défiscalisation relevant de l'agrément et des déclarations des contribuables doit être réalisée. Il serait en outre souhaitable de pouvoir distinguer le coût des différentes formes de défiscalisation, d'avoir davantage de données par secteur et par territoire, d'améliorer la connaissance sur les investissements non agréés.

S'il importe de définir des indicateurs relatifs aux objectifs, il est également indispensable de disposer d'indicateurs de contexte et des indicateurs de moyens. Ces indicateurs permettront d'analyser comment les objectifs ont été atteints ou pourquoi ils ne l'ont pas été. Tous ces indicateurs doivent être déterminés en tenant compte des spécificités de chaque collectivité d'Outre-mer et en associant pour chacune d'elles, les responsables politiques, les administrations, les associations, les socioprofessionnels et les statisticiens.

D'ores et déjà, des pistes peuvent être tracées.

**En matière de défiscalisation**, au-delà du seul PIB, il serait souhaitable de définir des indicateurs de niveau de vie, PIB par habitant, mais aussi indicateurs de dispersion des revenus ou des indicateurs sur les revenus des plus pauvres. Il serait aussi indispensable de disposer d'indicateurs sur le niveau de vie, exprimé non en termes monétaires, mais en termes matériels, qualité et équipement du logement en particulier.

Il convient également de définir des indicateurs relatifs au développement économique. Outre le développement de l'emploi, et en particulier de l'emploi privé, il serait intéressant de disposer d'indicateurs relatifs à la diversification des activités économiques et aux ressources propres des entreprises, ainsi qu'à l'évolution de la balance commerciale et des services.

Enfin, il semble utile d'élaborer des indicateurs portant sur le problème spécifique du logement, notamment en ce qui concerne le rééquilibrage entre secteur social, intermédiaire et libre.

**En matière d'exonérations de charges sociales**, les indicateurs pourraient permettre de mesurer le taux de croissance de l'emploi salarié dans les secteurs exonérés de cotisations sociales, comparé au taux de croissance de l'emploi salarié total Outre-mer, l'évolution de l'emploi et du travail illégal, le chômage des jeunes et l'évolution de la taille des entreprises.

**En matière de formation professionnelle**, compte tenu, d'une part, du déficit constaté outre-mer en ce domaine et, d'autre part, de la nécessité d'une bonne adéquation entre les mesures de la loi et la qualification des hommes, il serait souhaitable de mesurer la progression des dépenses et du placement des personnes en formation.

### **Yves FRÉVILLE**

Vous avez posé le problème essentiel de savoir si la statistique de la France métropolitaine convient pour la France d'Outre-mer. Une base commune est certainement utile, mais des besoins spécifiques doivent être pris en compte, à l'exemple de l'évaluation des mesures de défiscalisation. Cette adaptation comporte cependant un coût statistique très important. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### **Patrick REDOR, Insee, DDAR**

La situation est variable selon les sources d'information. Dans certains cas il existe un système spécifique, comme pour les comptes régionaux, produits différemment pour la métropole et pour l'Outre-mer. Pour les DOM, chaque direction régionale est responsable de la production des comptes sur son territoire, les comptes nationaux étant tenus par ailleurs. En définitive, les comptes régionaux produits par la métropole sont obtenus par différence entre comptes nationaux et comptes des DOM.

Lorsque les DOM ont développé leur propre source, des problèmes de cohérence des calendriers ou des concepts peuvent cependant se poser. Les taux de chômage de la métropole ne sont ainsi pas tout à fait comparables à ceux produits par les DOM.

Il y a aussi le cas où une source, ou une opération statistique, a été conçue de manière à couvrir avec une qualité homogène les DOM et les régions métropolitaines. C'est le cas de la source CLAP, notamment. La seule différence relevée entre métropole et Outre-mer résulte du degré de précision des nomenclatures géographiques, puisque nous ne disposons pas encore officiellement de zones d'emploi Outre-mer. Toutefois, la situation évolue dans ce domaine, car nous travaillons avec les directions régionales d'Outre-mer et les préfetures concernées pour mettre au point ce zonage, qui devrait être validé officiellement pour 2007.

Enfin, l'hétérogénéité des sources de traitement peut s'expliquer par des différences de qualité, notamment pour les sources fiscales. Ainsi, la production et la diffusion des revenus fiscaux localisés ne couvrent que la métropole, pour des problèmes de qualité et de rapprochement entre la taxe d'habitation et l'IRP.

### **Martine LEVY, Ministère de l'Outre-mer**

Trois types de données statistiques interviennent dans le cadre d'une évaluation. Tout d'abord, des données administratives peuvent être recherchées. Or, en matière de défiscalisation, nous ne disposons pas de dispositif statistique de suivi, ni de données administratives fiables : les montants résultent d'enquêtes partielles ou d'autres modélisations. En revanche, nous disposons d'un dispositif administratif détaillé pour l'exonération des charges sociales.

Par ailleurs, nous avons besoin de données microéconomiques sur les entreprises. Les difficultés résultent alors du champ de couverture des enquêtes, qui ne concernent que les entreprises de plus de 10 salariés et 800 000 euros de chiffre d'affaires. Or, les économies dominiennes comptent à 95 % des micro entreprises dépourvues de salariés. L'impact n'est en réalité évalué que sur le segment performant des entreprises et des économies. J'ai personnellement mené une enquête auprès des entreprises, pour combler le manque des données administratives et les réponses n'émanent que des entreprises performantes. Aujourd'hui, nous nous demandons si la réforme de RESANE pourrait permettre d'aménager le questionnaire, afin de mieux correspondre aux réalités et aux besoins des DOM. De plus, l'évaluation a recours aux données issues de la centrale du bilan, qui sont également partielles et ne concernent qu'un segment des entreprises. Par conséquent, les comparaisons demandées par l'Union européenne nous posent de graves difficultés. En effet, les statistiques sociales illustrent les handicaps et les écarts de niveau de vie, alors que les statistiques des entreprises, concernant les plus performantes des DOM, elles-mêmes généralement meilleures que les entreprises métropolitaines, aboutissent à des ratios supérieurs à ceux de la métropole.

Enfin, au niveau macroéconomique, nous disposons de comptes régionaux, grâce au CEROM, même si ces comptes sont encore un peu anciens pour évaluer l'impact de la loi de 2003. Les deux lacunes dont nous souffrons portent sur l'absence de données sur les prix à la production, pour lesquels nous ne disposons d'aucune donnée, et sur les prix à la consommation, qui ont fait l'objet d'une enquête en 1992. Dans ce contexte, l'analyse de l'appareil productif se révèle extrêmement délicate. Nous aimerions qu'un observatoire des prix soit mis en place dans le DOM. Nous suivons l'indice des prix et certains éléments des comptes montrent qu'ils sont compétitifs et que les politiques ont une certaine efficacité, mais des zones d'ombre subsistent.

Par ailleurs, j'ai entendu que les DOM seraient inclus dans l'enquête logement. En l'absence de sources administratives fiables sur la défiscalisation en matière de logement, il serait important pour nous d'inclure deux questions supplémentaires à l'enquête dans les DOM, afin de localiser les logements qui ont bénéficié de la défiscalisation. Nous obtiendrions ainsi une localisation géographique des bénéficiaires et non des investisseurs, comme l'étudie la DGI.

### **Yves FRÉVILLE**

Il serait intéressant de savoir, par exemple, comment la situation est traitée dans les îles espagnoles où des problèmes similaires doivent se poser. En outre, il faudrait dresser le bilan des sources utilisables partout et des sources qui doivent être spécifiques à l'Outre-mer, plus Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. La question de l'indice des prix se pose clairement et le niveau de vie ne peut pas être considéré partout de la même manière. De plus, il apparaît nécessaire de s'interroger sur le niveau de fiabilité des sources, compte tenu par exemple de l'importance de l'immigration clandestine dans certains territoires, ou encore des retraités métropolitains qui se font rétribuer Outre-mer, sans y habiter. Enfin, le problème du coût élevé de la statistique Outre-mer se pose, à rapporter à l'intérêt de disposer d'une statistique très développée. Un groupe de travail est peut-être envisageable sur la statistique Outre-mer.

### **Jean-Pierre PUIG, Cnis**

En dehors du problème du coût, je soulignerai par ailleurs que la demande est quelque peu contrainte. En effet, la statistique française est de plus en plus couverte par des règlements européens. Or, la définition de la France dans l'Union européenne comprend la métropole et les quatre DOM. Par conséquent, nous sommes contraints de produire une statistique harmonisée. Les marges de manœuvre pour une statistique spécifique en sont d'autant réduites.

### **Alain SAUBERT, CES**

Je pense que la statistique des coûts de production sera facile à obtenir, car 97 % de la consommation de l'Outre-mer est importée. S'agissant du logement, il s'avère fondamental d'intégrer cet aspect dans la statistique, car les effets pervers de la défiscalisation en matière de logement ont déjà créé une spéculation foncière et, dans dix ou quinze ans, les classes moyennes rencontreront

beaucoup de difficulté à se loger. Les logements sociaux, qui ne font pas partie de la défiscalisation, auront en effet disparu.

Enfin, nous nous trouvons dans le cadre d'une loi de programme sur quinze ans, avec une évaluation tous les trois ans. Le législateur n'a pas prévu les outils de cette évaluation, mais il nous revient de formuler des suggestions, afin d'éviter les estimations approximatives en raison du coût de la statistique. La statistique Outre-mer coûte peut-être cher, mais ces territoires constituent également un marché et un facteur de développement.

### **Martine LEVY, Ministère de l'Outre-mer**

A la suite du constat unanime d'un manque de données fines pour l'évaluation, un groupe de travail s'est constitué au niveau interministériel, pour étudier les conditions dans lesquelles nous pourrions produire des travaux économétriques, permettant de traiter les données existantes, améliorer la production des données administratives, moduler des enquêtes globales prévues, et donc répondre aux besoins à faible coût. En effet, il ne sera pas possible de se heurter au même constat d'échec dans trois ans. A cet égard, une commission nationale d'évaluation, essentiellement composée de parlementaires, organise une nouvelle série d'auditions sur ces problèmes de connaissance statistique. Je pense que le Directeur général de l'Insee sera convié. De notre côté, nous avons lancé des travaux préparatoires interservices, avec une première réunion en août. Il s'agit de trouver des solutions techniques efficaces et financièrement réalisables.

### **Jean-Pierre LE GLÉAU**

Tout d'abord, j'insiste sur le fait que le territoire français dans l'Union européenne est celui des cent départements et non pas simplement des 96 départements métropolitains. Je me souviens d'une époque où les résultats du recensement de la population pour les départements métropolitains étaient intitulés « France entière ». Pour être tout à fait précis, la France entière comprend, outre les cent départements, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, les Terres australes et antarctiques, la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna.

En outre, je me demande si le Cnis ne pourrait pas veiller à ce qu'à l'occasion des enquêtes statistiques publiques, censées porter sur l'ensemble du territoire, la question de la couverture des DOM soit au minimum soulevée. En effet, certaines enquêtes dites nationales ne couvrent que le territoire métropolitain, alors que la règle devrait être la couverture des DOM, soit de manière banalisée, soit de manière spécifique, l'exclusion des DOM devant rester l'exception et être justifiée.

Par ailleurs, le niveau des prix n'est pas le même dans les DOM et en métropole. Or, d'après les règlements de l'Union européenne, les PIB sont calculés après prise en compte des parités de pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat retenu en France est national, sans différenciation régionale, ce qui peut être pénalisant pour les DOM, qui bénéficient actuellement des aides européennes au titre de leur faible PIB par habitant. Cependant, dans le contexte de l'Europe à 25 et bientôt à 27, les DOM risquent de dépasser les critères d'attribution, alors que la prise en compte des parités de pouvoir d'achat régionales leur permettrait peut-être de demeurer éligibles aux aides.

Enfin, je ne peux pas résister à l'envie de signaler l'existence d'un indice des prix trimestriel spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon, établi selon une méthodologie élaborée par un spécialiste de l'Insee.

### **Jeanine COHEN, CNRS et Université Paris 1**

Patricia CICILLE m'a demandé de se faire son interprète pour vous faire remarquer que certains tableaux téléchargeables de l'Insee comportent les DOM et d'autres pas et que l'affichage n'est pas toujours clair. Elle demande une amélioration à cet égard.

## **V - Projet d'avis 2007 de la formation**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

---

### **Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis avant le **26 janvier 2007**.  
Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis

---

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Statistiques régionales et locales le 22 septembre 2006

1. Le Conseil soutient la mise en place d'un groupe de travail entre services afin de faire un état des lieux comparatif des **statistiques dans les collectivités d'outre-mer** et en France métropolitaine en vue d'adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.
2. Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les **dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale**. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.
3. Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de **géoréférencer les informations statistiques**. Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.
4. Le Conseil encourage les efforts réalisés par les ministères concernés en vue d'améliorer la **mise à disposition sur internet des informations statistiques** nécessaires aux acteurs locaux.
5. Le Conseil salue la constitution de la **base permanente des équipements** et encourage son élargissement à d'autres sources d'information. Il souhaite sa mise à disposition la plus large possible à l'ensemble des acteurs.
6. Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible des **résultats du recensement de population aux niveaux départemental et multi-communal**.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCES

---

**Documents préparatoires**

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2006
- Avant-projet de programmes statistiques 2007

Ces documents sont disponibles sur [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr) à la rubrique Agenda, réunion de la formation Statistiques régionales et locales du 22 septembre 2006.